



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre de l'Éducation nationale  
de la Jeunesse et des Sports*

*Le Ministre des Solidarités et de la Santé*

*La Secrétaire d'État chargée  
de l'Éducation prioritaire*

*Le Secrétaire d'État chargé de l'enfance  
et des familles*

*Paris le* **25 MARS 2021**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Alors que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, aux conséquences sociales marquées, nous vous annonçons aujourd'hui le renforcement du dispositif « petits déjeuners à l'école » qui veut amplifier le nombre et la fréquence de distribution gratuite des petits déjeuners à partir de la rentrée de septembre 2021.

Pour cela, l'Etat a déjà augmenté sa subvention par petit-déjeuner : elle est désormais de 1,30 € en métropole et de 2 € en outre-mer.

De nouveaux leviers de mise en œuvre sont retenus :

- La possibilité de distribuer des petits déjeuners dans des écoles qui ne dépendent pas de l'éducation prioritaire, lorsqu'elles sont identifiées par les élus et les services académiques comme accueillant des publics socialement fragiles ;
- Une distribution quotidienne dans les écoles les plus défavorisées (REP+ en premier lieu), sera privilégiée pour permettre la prise régulière du premier repas de la journée ;
- Les élèves de tous les niveaux du premier degré peuvent être concernés, si l'organisation le permet, sinon les cycles 1 et 3 sont à considérer en priorité pour les aspects éducatifs.

Nous avons eu le plaisir de présenter cette mesure le 16 mars dernier, aux représentants des associations des maires (AMF, AMRF, APVF, ADCF, Villes de France, France urbaine, Ville et banlieue, AMIF).

...

Nous avons bien mesuré leurs contraintes c'est pourquoi la souplesse et le pragmatisme seront de mise car la situation des écoles dans les territoires est diverse.

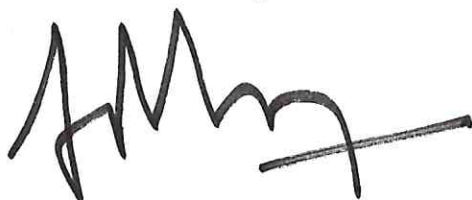
La distribution de petits déjeuners gratuits dans les écoles est une mesure emblématique de la politique d'égalité des chances, elle permet de mettre les enfants dans des conditions favorables d'apprentissage tout en dédiant un temps à l'éducation à l'alimentation.

Cette ambition sociale, éducative et sanitaire nous oblige. Pour vous accompagner, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale seront vos premiers interlocuteurs dans les départements.

Nous vous remercions pour votre engagement et pour celui de vos collègues Maires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Michel BLANQUER



Olivier VÉRAN



Nathalie ELIMAS



Adrien TAQUET

